

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

Date de la convocation	Date de réunion	Date d'affichage	Membres en exercice	Présents	Votants	Pour	Contre	Abstention
27 avril 2026	6 mai 2026	7 mai 2026	30	22	27	27	-	-

OBJET : DELIBERATION DE CORRECTION D'ERREUR

L'An Deux mille vingt-six, le 6 mai à 17h30, le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Prieuré à SAINT PHILBERT SUR RISLE, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Francis COUREL.

Etaient présents : MM. les Délégués communautaires :

MM. BOULAYE, BREEMEERSCH, THONNEL, VANTOMME, MARI, BONVOISIN, COUREL, GAUTIER, LAMY, RABEL, TOUSSAINT, BIHEL, HERICHER, LECHAPTOIS, ROJAS et Mesdames BOUCHER, WILLIOT, LE BELLEGUY, LEBLANC-LANDRIN, BEAUMESNIL, CHIRET

Ayant donné pouvoir : M BEURIOT donne pouvoir à M BOULAYE

M COTTARD donne pouvoir à M MARI

M DESCHAMPS donne pouvoir à M BONVOISIN

M DROUET donne pouvoir à M COUREL (président)

M HAMON donne pouvoir à M HERICHER

Monsieur BONVOISIN a été élu secrétaire de séance.

Autres présents : M DUPUIS technicien rivière

Entre 2016 et 2019, la FCTVA perçue par le Syndicat Mixte de la Basse Vallée de la Risle pour un montant de 51 333 € a été déposée sur l'imputation 4582-0010.

Le tableau ci-dessous récapitule les titres concernés.

ANNEE	REFERENCE MANDAT	MONTANT (€)
2016	T38, B5 du 05/08/2016	27 427 €
2017	T35, B8 du 30/05/2017	13 665 €
2018	T43, B22 du 31/12/2018	10 241 €
SOMME GLOBALE (€)		51 333 €

Or, à ce jour, aucune dépense n'est affectée sur le 4581-0010.

L'opération ne peut donc pas être clôturée.

Pour régulariser la situation il convient d'établir une délibération de correction d'erreur afin de solder l'opération comme suit :

Section d'investissement

Le compte 4581-0010 sera mouvementé en débit pour 51 333€ en contrepartie d'un crédit au compte 1068 pour 51 333€

La réserve de compensation du SMBVR (C/1068) sera donc alimentée pour 51 333€.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que ci-dessus

Pour copie certifiée conforme

LE PRESIDENT
SYNDICAT MIXTE DE LA
S.M.B.V.R.
Mairie
27290 Saint Philbert sur Risle
Tél. 09 66 40 18 09
smbvr@orange.fr
BASSE VALLÉE DE LA RISLE

Francis COUREL